

ment de ce port alors inauguré, mais que l'ingénieur ou le fonctionnaire du département n'a pas jugé, et ne pouvait juger d'une nécessité absolue. En 1913 cependant, ce quai de 5,000 pieds de long était achevé, avec une profondeur de 35 pieds d'eau, et prêt à recevoir beaucoup plus de navires qu'il n'en fallait à cette époque-là pour satisfaire les besoins. Et remarquez-le bien, jusqu'à cette année les commissaires du port de Québec n'ont pas, autant que j'aie pu le constater, demandé l'exécution de cet important dragage qu'on a soudain trouvé nécessaire. Si l'envasement eût été considérable et eût continué chaque année, j'imagine que l'ancienne commission du port de Québec en aurait parlé, et elle n'en a rien fait. On estime aujourd'hui, à l'improviste, que ces grands travaux sont nécessaires.

Suivant l'explication de l'honorable chef du gouvernement, la dépense projetée sous le couvert de ce crédit doit être répartie sur une période de trois années. Si ce crédit est diminué de moitié, selon la proposition de l'auteur de l'amendement (l'honorable M. Reid), cette diminution aura pour effet de rendre ceux qui sont responsables de la dépense de cet argent plus prudents quant au mode de dépense, afin d'en retirer les meilleurs profits possibles. Dans un an, si d'autres crédits sont nécessaires, on pourra les voter. Nul ne désire entraver le port de Québec, mais on croit qu'un crédit de \$1,500,000 n'est pas indispensable pour développer ce port par l'exécution d'autres travaux publics. On l'a déjà développé bien au delà de ses exigences actuelles, et les fonds engagés n'ont jamais rapporté un seul sou d'intérêt au pays. Pour ces motifs, j'espère que l'amendement de l'honorable sénateur de Grenville sera adopté.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne voudrais pas que les honorables membres se laissent influencer par les arguments présentés, et par le fait que le port de Québec n'a pas rapporté de profit pour l'argent dépensé. Je me suis abstenu d'aborder ce terrain, mais je ferai observer à mes honorables amis que nous avons avancé de fortes sommes à des ports qu'il était à propos d'équiper, quand nous savions que nous n'en obtiendrions pas de profit immédiat. Halifax nous a directement coûté \$16,738,000; Saint-Jean, \$14,000,000; Vancouver, \$7,000,000; Toronto, \$8,506,000. Nous n'avons rien retiré de ces sommes. Si je mentionne ces faits, c'est dans l'unique but que le défaut de Québec de payer l'intérêt ne nous empêche pas d'exécuter nos obligations...

L'hon. M. ROBERTSON.

L'honorable M. ROBERTSON: Dans la mesure du nécessaire.

L'honorable M. DANDURAND: ...dans la mesure de l'outillage du port à un degré satisfaisant.

L'honorable M. PROUDFOOT: Honorables messieurs, j'en entendu tous les arguments apportés en faveur de la réduction de ce crédit, et ils ne m'ont pas convaincu d'appuyer l'amendement. En effet, je crois que le gouvernement doit endosser la responsabilité. Le gouvernement et les ingénieurs affirment la nécessité de ces travaux. Puisqu'il en est ainsi, je m'opposerai pas mon jugement au leur.

Un autre motif me paraît puissant. Pendant des années j'ai représenté un port auquel je suis encore intéressé. La population de mon ancienne circonscription électorale a, chaque année, demandé au gouvernement un crédit destiné à la protection de ce port et à son entretien. Nous adressons encore des demandes à cet effet. Le gouvernement est actuellement saisi d'une pareille demande, et il a jugé à propos d'octroyer un crédit élevé pour effectuer les améliorations à ce port. J'ai l'intention de demander, l'année prochaine, un crédit beaucoup plus important. Je ne puis donc, sans me montrer inconséquent, blâmer le gouvernement de demander au parlement de voter ce crédit et le solliciter l'an prochain, comme je l'ai fait cette année, d'accorder des subventions au port qui m'intéresse.

L'honorable M. REID: Je désire ajouter un mot au sujet des observations de l'honorable leader du gouvernement. Il a dit qu'une somme de \$17,000,000 à \$18,000,000 avait été dépensée à Halifax. C'est exact, mais les navires ont le libre usage des installations. Il a mentionné Toronto, mais la dépense a été effectuée à la condition que la cité de Toronto dépenserait une somme égale, de sorte que la dépense de cette cité doit être parallèle à celle du gouvernement. Il en était de même à Vancouver, avant que la commission du port eût assumé la direction. On peut en dire autant de Montréal et de Québec.

L'honorable M. DANDURAND: Quand j'ai fait cette remarque, ce n'est pas un argument que j'ai présenté, car chaque port doit être traité à son mérite. J'ai fait cette allusion simplement parce qu'on a souvent réitéré dans cette enceinte que Québec ne payait aucun intérêt.

L'honorable M. FOWLER: Honorables sénateurs, je suis fortement en faveur de l'amélioration de nos ports. Je crois que les